



Saisine prud'homale demande d'expertise

Par **t1972**, le **01/06/2009** à **15:46**

Bonjour,

Et merci pour votre site et de prendre le temps de nous répondre...

Voilà demain je dépose une plainte au prud'homme en même temps que d'autres ex collègue de travail, nous avons l'intention de noter en mémoire "une demande d'expertise" concernant le calcul de nos commissions qui semblent vraiment erroné: dois je aussi évaluer le montant ou attendre l'expertise.

Puis je demander une expertise pour les heures supplémentaires? voir toute la comptabilité de la société pourtant sur les salaires?

Merci encore pour vos lumières..

Par **Xavier Berjot**, le **01/06/2009** à **21:24**

Bonjour,

Il est en effet possible de recourir à l'expertise aux prud'hommes. Cependant, le Conseil ne peut se substituer au demandeur dans l'administration de la preuve. Il est enfin possible de demander communication de certains documents, au moyen d'une sommation de communiquer, acte de procédure.

Je reste à votre disposition.

Cordialement,

Maître Xavier Berjot

Par **t1972**, le **01/06/2009** à **23:17**

merci infiniment...